

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2020069CS0107**

Comité Syndical du 9 mars 2020

**Date de convocation : 27 février 2020
Date d'affichage : 12 mars 2020**

OBJET : Budget annexe Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques 2019 : compte de gestion.

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de mars à 9 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni à la Salle du Château de Fléac, 7-9 rue du Château 16730 FLEAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Etaient également présents :

- Secteur n°3 - LA ROCHEFOUCAULD : *Jacques BELY*
- Secteur n°16 - MONTBRON : *Jean-Marcel VERGNION*
- DEPARTEMENT : François BONNEAU

Nombre total de délégués :	81
Quorum :	41
Nombre de délégués présents au moment du vote :	54
Nombre de procurations au moment du vote :	7

Le Président présente le compte de gestion 2019 du budget annexe Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques.

Il est précisé que ledit compte de gestion 2019 est identique au compte administratif 2019 qui sera présenté dans les points suivants de l'ordre du jour.

La balance générale du compte de gestion 2019 du budget annexe Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques s'établit, comme suit :

21803 - IRVE SDEG 16

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 085 319,60	10 441,00	1 095 760,60
Titres de recettes émis (b)	5 354,26	4 350,46	9 704,72
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	5 354,26	4 350,46	9 704,72
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 085 319,60	10 441,00	1 095 760,60
Mandats émis (f)	302 298,37	4 350,46	306 648,83
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	302 298,37	4 350,46	306 648,83
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	296 944,11		296 944,11

Source : Paierie Départementale : compte de gestion, page 22.

Le Président précise

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et de donner pouvoir au Président pour exécuter la délibération, notamment signer le compte de gestion 2019 du budget annexe Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

61 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Adopte** le compte de gestion 2019 du budget annexe Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques.
- **Donne** pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et **signer** toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment le compte de gestion.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.